

MISSIONS DU RÉFÉRENT DE CLASSE ENGAGÉE/ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ

Il est nécessaire de distinguer les référents de classe engagée et le référent d'établissement engagé.

- Le référent classe engagée est rémunéré dans le cadre du pacte.
- Le référent établissement est missionné par le chef d'établissement et rémunéré sur le fond propre de l'établissement.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT CLASSE ENGAGÉE

- Informer et d'encourager les équipes pédagogiques à s'engager dans le dispositif « classes et lycées engagés ».
- Assurer le suivi du dispositif.
- Il saisit son groupe classe sur la plateforme/envoie le lien d'inscription à ses élèves/instruit les dossiers/valide les dossiers/en assure le suivi.
- Coordonner le cas échéant les divers enseignants impliqués dans les classes engagées pour une mise en cohérence des actions.
- Assurer le lien avec les acteurs du séjour de cohésion (chef de centre, adjoint...) sur la conception du projet pédagogique, le lien avec les activités d'enseignement en temps scolaire, les élèves à besoin éducatifs particuliers...
- Mener des actions concertées avec les autres référents et instances de l'établissement dans le cadre du parcours citoyen et le parcours d'avenir.
- Favoriser au sein des établissements la mise en valeur de l'engagement des élèves : temps collectifs lors d'action au sein de l'établissement (semaine de l'engagement, journées portes ouvertes...), valorisation de l'engagement dans le parcours avenir de l'élève...
- Accompagner les élèves dans des projets d'engagement individuel et/ou collectif, notamment dans le cadre de la phase 2 du SNU.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire autour de l'engagement (institutionnels, associatifs, collectivités locales), notamment dans le cadre des « Semaines de l'engagement » (fin septembre début octobre).
- Être l'interlocuteur privilégié avec les différents acteurs de l'établissement (CVL, MDL, CESC...), du département (Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports), de l'académie (référents académiques, IA-IPR) autour des questions d'engagement.
- Participer à des actions de formation académique autour de l'engagement.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT ÉTABLISSEMENT

Le chef d'établissement missionne le référent établissement pour coordonner les projets des classes engagées.

Ce référent peut être un appui au référent de classe engagée pour la saisie sur la plateforme. Néanmoins le référent de classe engagée reste le coordinateur de sa classe et assure le lien avec le centre.

- Il fait le lien avec le chef de centre
- Il fait le lien avec les chefs de projet SNU
- Il fait le lien avec les partenaires et aide à les développer.